

Au printemps, je trie mes encombrants !

Si le retour des beaux jours vous incite à de grands rangements, voici quelques conseils pratiques.

Connaître le jour de ramassage

Pour connaître le jour de collecte des encombrants dans votre commune, il suffit d'appeler le 0800 770 061 (numéro vert). Des calendriers spécifiques pour chaque commune sont actuellement en cours d'édition. Ils seront distribués dans le courant du mois de juin.

Qu'appelle-t-on encombrants ?

Ce sont les produits qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être ramassés par les bennes habituelles. Appareils ménagers, électroménager, mobiliers, literie... d'un poids maximum de 50 kg. Il y a donc bien des choses encombrantes qui n'entrent pas dans cette catégorie...

Les objets exclus

Sont exclus du ramassage des encombrants aussi bien que de celui des ordures ménagères, les produits toxiques : pots de peinture, huiles de vidange, batteries, produits inflammables, corrosifs ou explosifs (alcool à brûler, essence...). Il faut les déposer à la déchetterie la plus proche de votre domicile, de même que les carrosseries de voiture, les déblais et les gravats, les fils de fer barbelés et le grillage, ou encore la ferraille lourde. Ces matériaux seront acceptés gratuitement si votre véhicule chargé pèse moins de 3,5 t. Tous les déchets contaminés, notamment d'origine médicale, doivent être confiés à des filières spécialisées qui les détruiront avec

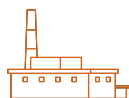
les précautions nécessaires. Les déchets issus de l'activité des artisans, des industriels ou des commerçants, et notamment les emballages, sont également exclus de la collecte effectuée par le SIETREM.

Les déchets de jardin

Le jardinage est aussi d'actualité au printemps. Les déchets verts brûlant très difficilement, ils ne doivent pas être mélangés aux déchets ménagers. Entièrement recyclables, ils peuvent par contre donner naissance à un excellent compost, si vous les déposez à la déchetterie la plus proche de votre domicile, de même que les petits branchages, qui ne sont pas non plus collectés. Dans la maison ou au dehors, nous pouvons, par le tri des déchets, contribuer à la préservation de notre environnement et des ressources naturelles.



Les interdits



Les encombrants provenant de l'activité industrielle, commerciale et artisanale



Les déchets médicaux et les déchets toxiques



Les carrosseries de voiture, les ferrailles lourdes



Les déchets verts



les déblais et gravats

N°Vert 0800 770 061

Un doute, une question sur la collecte sélective ?

SIETREM
ZA La Courtilière
3, rue du Grand Pommeraye
77400 St-Thibault-des-Vignes

Directeur de la publication :
Michel Ricart

Directeur délégué :
Hien Toan Phan

Comité de rédaction :
Alfred Barany, Lydie Ferrière

Conception :
Séti - Atelier des giboulées

Rédaction :
Véronique de Mareüil

Crédit photo :
Eco-Emballages

dépôt légal 2002/12

EDITO



**40 ans
de gestion
performante
des déchets**

Depuis 1962, le Sietrem s'efforce de proposer aux habitants de ses communes adhérentes une gestion efficace de leurs déchets, responsable et soucieuse du respect de l'environnement.

C'est pourquoi le SIETREM s'est fixé deux objectifs majeurs pour l'ensemble de ses actions : l'amélioration de sa performance et de la protection de l'environnement, grâce à la mise aux normes constante de ses installations, à l'avant-garde de la législation européenne ; et la progression de sa compétitivité, notamment par l'intégration régulière de nouvelles communes.

Mais c'est également grâce à votre action quotidienne que nous progressons dans le respect de l'environnement. En triant vos déchets, vous contribuez à préserver les ressources naturelles de notre planète.

Merci à tous !

Michel Ricart,
Président du SIETREM, Maire de Lognes

Quelques dates :

- 1962** • création du SIETREM
- 1965** • mise en fonction de l'unité de compostage
- 1985** • mise en service du 1^{er} four
- 1995** • mise en service du 2^e four
- 2002** • nouveaux équipements de traitement des fumées
- 2004** • mise en service du turbo-alternateur



Le SIETREM fête ses 40 ans

Au carrefour de la maturité et de la modernité

■ 40 ans déjà que nous nous préoccupons d'environnement en Seine et Marne !

C'est le 6 mai 1961, lors d'une réunion de l'Amicale des maires du canton de Lagny, que le projet de constitution d'un syndicat intercommunal est né, en réponse à l'important problème posé par le traitement des ordures ménagères. Le SIETREM a été créé par arrêté du sous-préfet le 22 février 1962. Il comportait alors 21 communes, avant d'être rejoint, en 1965, par Lognes, Jossigny et Emerainville, puis par Dampmart en 1972, et tout récemment par Gournay-sur-Marne et Montfermeil.

Avec ses 28 communes, le SIETREM répond aujourd'hui aux attentes de plus de 250 000 habitants. Certifiée ISO 14001, l'usine de Saint-Thibault des Vignes offre des services conformes aux plus exigeants critères de qualité. Elle contribue aussi au respect de l'environnement, avec des systèmes de filtration de l'air ultra-performants, en avance sur la réglementation européenne. Le contrat « Terres Vives », signé en octobre 2000 en

partenariat avec le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Général de Seine-et-Marne, l'ADEME et Eco-Emballages, a établi un programme d'actions sur 5 ans. L'extension prévue de la collecte sélective à l'ensemble des habitants a été atteinte en juillet 2002. Un réseau de 6 à 8 déchetteries est programmé : deux sont en service, deux projets sont en cours. Enfin, des études sont lancées pour la mise en place d'un turbo-alternateur de 10 mégawatts, qui permettra de transformer les déchets incinérés en électricité pouvant alimenter une ville de 18 000 habitants.

L'objectif du SIETREM reste de donner la priorité au recyclage et à la valorisation des déchets. Grâce aux techniques de pointe utilisées, seuls 3% des déchets, appelés « déchets ultimes », sont actuellement enfouis après leur incinération.

À deux fois 20 ans, le SIETREM garde toujours une longueur d'avance en matière de technologie, pour apporter la meilleure qualité de service à ses habitants.

SOMMAIRE

Editorial
Actualités
Le SIETREM en chiffres
Le saviez-vous ?
Environnement

Le verre : petits secrets et grandes qualités

Savez-vous que le verre est l'emballage préféré des Français, qu'il existe depuis plus de 5 000 ans, qu'il est 100 % recyclable, indéfiniment ? Pour en savoir plus, un petit voyage de l'autre côté du miroir, de verre...

Les industriels du verre ont récemment découvert, lors d'un sondage, que le verre était l'emballage préféré des Français, grâce à ses propriétés naturelles.

Totalement imperméable, très résistant à la chaleur, il protège le goût des aliments et ajoute aux contenants la beauté des formes et des couleurs.

Le verre est largement utilisé depuis la plus haute Antiquité. On a même retrouvé dans des fouilles archéologiques des tessons de verre de plus de 5 000 ans...



Les secrets de la fabrication du verre



■ Pour fabriquer du verre, il faut du sable (la silice), du calcaire et du carbonate de soude, et porter le tout à très haute température. La silice provient du sable des carrières et assure la vitrification.

La soude abaisse la température de fusion à 1 550° C. La chaux (le calcaire) sert de stabilisant et évite la cristallisation du verre lors du

refroidissement. On peut aussi ajouter des stabilisants, des colorants, qui complètent les qualités physiques ou esthétiques du mélange.

Tous ces matériaux peuvent être remplacés aujourd'hui par le calcin, la poudre de verre récupéré et broyé.

Recycler le verre : une recette délicate

■ Lorsque nous déposons nos flacons, bocaux et bouteilles dans le bac ou le conteneur prévu à cet effet, un long parcours les attend avant de les retrouver sous la forme d'une bouteille neuve.

Le verre est collecté par des entreprises spécialisées. Elles effectuent d'abord un tri manuel, destiné à écarter les matériaux indésirables : plastiques, cartons...

Puis le verre passe par différentes étapes de tri automatique, qui éliminent les métaux, ferreux et non ferreux, et les infusibles, c'est-à-dire les matériaux tels que la céramique, la porcelaine, les graviers ou le verre culinaire, qui résistent à la fusion.

Déarrassé de ces impuretés, le verre est broyé pour obtenir une poudre, le calcin. C'est avec le calcin

fondu que les verriers fabriqueront de nouveaux objets en verre.

Mais, malgré les progrès techniques, on ne parvient jamais à éliminer complètement toutes les impuretés.

La vigilance des particuliers, c'est-à-dire vous et moi, qui trions nos emballages à la maison, est le meilleur garant de la qualité du verre obtenu en bout de chaîne.

Seuls les flacons, bocaux et bouteilles sont recyclables

■ La porcelaine, le grès ou la faïence, les éclats métalliques (capsules, bouchons) mais aussi les verres spéciaux résistants à la chaleur (verre culinaire qui va au four) fragilisent le verre qui sera obtenu, car leurs propriétés physiques différentes donneront dans le calcin un mélange non homogène. C'est pourquoi il ne faut jeter dans les poubelles réservées au verre que les flacons, les bocaux et les bouteilles, qui sont les seuls verres recyclables.

Les défauts de forme ou d'aspect sont généralement causés par la

présence, même extrêmement faible, de bois, papier, carton, plastique dans la production.

La tolérance pour les producteurs de verre est de l'ordre de 1 défaut pour 100 000 bouteilles !

Les verriers utilisent de plus en plus de verre recyclé. Le calcin étant devenu leur principale matière première, sa qualité doit être irréprochable, car si les impuretés qu'il renferme peuvent entraîner des défauts dans le verre obtenu, elles sont aussi source d'accident ou d'incendie sur les machines de production.

Un geste économique et écologique

■ Recycler le verre présente de nombreux avantages, à la fois économiques et écologiques. Le verre est l'un des seuls matériaux recyclable à 100%, sans perte de qualité ni de quantité. Avec une bouteille recyclée, on peut obtenir une bouteille neuve, indéfiniment. En triant le verre, nous économisons l'énergie et les matières premières. Tout d'abord en évitant la dépense d'énergie nécessaire à l'élimination du verre par l'incinération et l'enfouissement. Puis en limitant l'énergie nécessaire à son extraction, son élaboration et son transport vers le lieu de production. Enfin la température de fusion du calcin est plus basse que celle des composants naturels du verre : on obtient donc du verre avec le calcin en dépensant moins d'énergie.

On est aussi deux fois gagnant sur le plan écologique : le verre qui est incinéré produit des émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère. Et les résidus de verre imbrûlés doivent être enfouis dans des décharges... Tout cela a un coût pour la collectivité, alors que le recyclage du verre permet au contraire de gagner de l'argent, puisque les industriels du verre achètent la tonne de verre recyclé.



Rappel des consignes de tri du verre

Attention : bien vidés, sans bouchon, ni capsule



Bouteilles



Bocaux de conserve



Pots

LE SIETREM EN CHIFFRES

Verre recyclé : les chiffres clés

- Une tonne de déchets incinérés = 55 euros
- Prix de vente d'une tonne de calcin aux industriels du verre = 22 euros (+ soutien Eco-Emballages)
- 1 tonne de verre recyclé = 200 kg de CO₂ dans l'atmosphère en moins
- 1 tonne de calcin = 100 kg de fuel économisés (40 kg pour la fusion, 60 kg pour l'extraction, l'élaboration et le transport).

LE SAVIEZ-VOUS ?

La France : « peut mieux faire »

La collecte du verre se fait dans notre pays depuis 1974, et la France se situe au deuxième plan européen pour la quantité de verre collecté, juste derrière l'Allemagne.

Par contre, nous tombons au 9^e rang pour le pourcentage de verre recyclé par rapport à notre consommation. Seulement 55% du verre consommé en France est recyclé. Le SIETREM, avec l'aide de tous ses habitants, est très confiant. Lorsque les moyens adéquats et l'information nécessaire sont disponibles, les résultats montrent que les Français sont d'excellents trieurs, conscients des enjeux du recyclage pour l'avenir de tous. Le développement durable n'est plus un mythe inaccessible. C'est un objectif qui se concrétise jour après jour !

